

Ville de Landivisiau - Séance du 28 mai 2021 - n° 2021/328

ECOLES MUNICIPALES DE MUSIQUE ET ARTS PLASTIQUES : TARIFS 2021/2022

CONSIDERANT l'article L.2121-29 du C.G.C.T. qui précise que le Conseil municipal fixe annuellement les tarifs des écoles municipales de Musique et d'arts plastiques,

CONSIDERANT que l'accès à la culture s'inscrit dans la politique culturelle et éducative de la Ville,

CONSIDERANT que, pour permettre l'accès au plus grand nombre aux services publics, il convient d'harmoniser les tranches de quotients familiaux pour l'ensemble des activités de la Ville (culture, activités enfance famille jeunesse, restauration scolaire),

CONSIDERANT que, pour l'année 2021/2022, il est proposé de :

- maintenir les tarifs landivisiens pour la 4^{ème} année consécutive,
- d'intégrer la formule « *coup de pouce* » aux enfants landivisiens dans le quotient familial calculé par la C.A.F. / M.S.A. (à l'exception de la chorale et de la formation musicale),
- d'appliquer également un taux de dégressivité pour les enfants / adolescents landivisiens et ceux des communes extérieures inscrits à un cours d'instrument, à l'éveil musical, à la chorale, à la formation musicale et au cours d'arts plastiques, soit :
 - moins 15 % pour le 2^{ème} enfant,
 - moins 20 % pour le 3^{ème} enfant et plus.

CONSIDERANT les tableaux ci-dessous qui présentent les propositions de tarifs 2021/2022 avec application des formules précitées (quotients familiaux et dégressivité) :

Tarifs du cours instrumental – enfant

POUR LANDIVISIEN :

Quotient familial 2021.2022	Déduction par enfant	1 ^{ER} ENFANT		2 ^{ème} ENFANT		3 ^{ème} ENFANT ET +	
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2
< et = à 400 €	45 € / AN	171 €	209 €	139 €	170 €	128 €	157 €
entre 401 et 500 €	30 € / AN	186 €	224 €	154 €	185 €	143 €	172 €
entre 501 et 700 €	20 € / AN	196 €	234 €	164 €	195 €	153 €	182 €
entre 701 et 900 €	10 € / AN	206 €	244 €	174 €	205 €	163 €	192 €
PLEIN TARIF > à 900 €	0 € / AN	216 €	254 €	184 €	215 €	173 €	202 €

COMMUNES EXTERIEURES :

2021/2022 (tarifs arrondis)					
1 ^{er} ENFANT		2 ^{ème} ENFANT		3 ^{ème} ENFANT et +	
Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2
350 €	410 €	300 €	350 €	280 €	330 €

Tarifs annuels de l'adulte / étudiant / Pass culture

2021/2022	
ADULTE	
LANDIVISIEN	609 €
LANDIVISIEN AVEC ENFANT(S) INSCRIT(S)	487 €
COMMUNES EXT.	740 €
COMMUNES EXT. AVEC ENFANT(S) INSCRIT(S)	592 €
ETUDIANT ET PASS CULTURE	
LANDIVISIEN ET COMMUNES EXTERIEURES	423 €

Tarifs annuels de l'éveil musical :

POUR LANDIVISIEN :

Quotient Familial rentrée 2021 / 2022	Déduction par enfant	1er ENFANT	2ème ENFANT	3ème ENFANT et +
		Après déduction	Après déduction	Après déduction
< et = à 400 €	45 € / AN	68 €	51 €	46 €
entre 401 et 500 €	30 € / AN	83 €	66 €	61 €
entre 501 et 700 €	20 € / AN	93 €	76 €	71 €
entre 701 et 900 €	10 € / AN	103 €	86 €	81 €
PLEIN TARIF > à 900 €	0 € / AN	113 €	96 €	91 €

COMMUNES EXTERIEURES :

2021/2022
150 €

Tarifs annuels de la chorale et de la formation musicale

2021/2022	
LANDIVISIEN	52 €
COMMUNES EXTERIEURES	90 €

Tarifs arts plastiques (enfant / ado / étudiant / Pass culture)

POUR LANDIVISIEN :

Quotient Familial rentrée 2021 / 2022	Déduction par enfant	1er ENFANT ADO	2ème ENFANT ADO	3ème ENFANT ADO et +
		Après déduction	Après déduction	Après déduction
< et = à 400 €	45 € / AN	101 €	79 €	72 €
entre 401 et 500 €	30 € / AN	116 €	94 €	87 €
entre 501 et 700 €	20 € / AN	126 €	104 €	97 €
entre 701 et 900 €	10 € / AN	136 €	114 €	107 €
PLEIN TARIF > à 900 €	0 € / AN	146 €	124 €	117 €

2021/2022	
ENFANT / ADOLESCENT COMMUNES EXTERIEURES	200 €
ETUDIANT ET PASS CULTURE LANDIVISIEN ET COMMUNES EXTERIEURES	201 €

VU l'avis favorable de la commission « Culture - Patrimoine » en date du 19 mai 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Daniel PERVES, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES GRILLES TARIFAIRES TELLES QUE PRESENTEES.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 28 mai 2021

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le.....10 JUIN 2021

Et de la publication, le.....10 JUIN 2021

Fait à Landivisiau, le.....10 JUIN 2021

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

